mai/juin 2019 • 1,50 €
Bimestriel #130

le monde des artisANS

Retrouvez dans ce numéro toute l'information de votre CMA

// DEUX-SÈVRES

NOUVELLE-AQUITAINE

04 ACTUALITÉS
Le DSE un véritable coach pour les entreprises artisanales

10 ACTUALITÉS
Nouveaux dirigeants : formez-vous !

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT

5 JOURS, 5 ENTREPRISES, 5 TERRITOIRES POUR CHOISIR L'ARTISANAT !

P. 06

CMA
Chambre de Métiers et de l'Artisanat
DEUX-SÈVRES

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus de 60 ans MAAF PRO est à vos côtés pour vous conseiller et vous accompagner dans votre vie professionnelle comme dans votre vie privée.

MAAF disponible pour vous

en agence
Prenez rendez-vous sur maaf.fr ou sur l'appli mobile MAAF et Moi

au téléphone
3015 Service & appel gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 8h30 à 17h.

sur votre espace client
Sur maaf.fr et l'appli mobile MAAF et Moi

MAAF PRO

00/00 - MAAF Assurances SA - RCS NIORT 542 073 580 - Création : ©ZIMAGES

L'ACTUALITÉ EST INTENSE POUR L'ARTISANAT ET SA CHAMBRE DE MÉTIERS !

Avec cinq entreprises mises en lumière lors de la semaine de l'artisanat, la CMA donne cinq bonnes raisons de choisir l'artisanat :

- pour les jeunes, réussir sa carrière professionnelle en se formant du CAP au BTS parmi les 32 métiers de nos campus ;
- pour les porteurs de projets, bénéficier d'opportunités pour devenir chef d'entreprise ;
- pour les artisans, se former et former ses équipes, développer et transmettre son entreprise ;
- pour les territoires, soutenir l'attractivité et l'emploi local ;
- pour les consommateurs, privilégier la qualité, le conseil et la proximité.

Avec l'été, arrive aussi le temps des réformes : la loi relative à la croissance et transformation des entreprises (Pacte) comporte des mesures comme la suppression de l'obligation du stage préalable à l'installation (SPI). Qu'en penser ?

Certes, la création d'entreprise paraît simplifiée. Mais le SPI est une étape indispensable de formation des nouveaux entrepreneurs, facteur de pérennité. 75 % des entreprises accompagnées par la CMA existent toujours après trois ans. Avec une dimension pluridisciplinaire, il est un atout majeur pour réduire le risque d'échec. 95 % des stagiaires recommandent le SPI à un futur créateur. Parce que nous restons convaincus de son intérêt, nous travaillons sur une future offre modulaire et digitale. Le SPI est mort, vive le SPI !

Nathalie Gauthier
Présidente de la chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres
presidence@cma-niort.fr
@CMA_79

ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ? **WWW.CMA79.FR**

CMA.NIORT

@CMA_79

CONTACT@CMA79.FR

ACTUALITÉS 04
Une équipe aux services des entrepreneurs de l'artisanat
La Semaine nationale de l'artisanat
Un succès qui ne se dément pas
Nouveaux dirigeants du Niortais : formez-vous !
Artisans, 30 secondes suffisent pour recruter un apprenti !
Futurs apprentis : déposez votre candidature

ACTUALITÉS RÉGIONALES 14
Adoption de la loi Pacte
Nouveau : Veille & Prospective
Interview de Fabienne Buccio, la préfète de Nouvelle-Aquitaine

16 **DOSSIER**
La Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel

PRATIQUE 18
Ensemble, faisons changer les regards sur l'apprentissage
Chefs d'entreprise et nouveaux dirigeants, attention aux arnaques
Un Opco plus proche de vous

REGARDS 28
À nous deux !
Gérard Larcher, président du Sénat : « La loi a modernisé le statut de l'apprenti »

Ce numéro comprend des pages spécifiques (1 à 20) pour les abonnés des Deux-Sèvres.

Le Monde des artisans n°130 – Mai/juin 2019 – Édition des Deux-Sèvres – **Présidente du comité de rédaction des pages locales :** Nathalie Gauthier – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres – **Pages régionales :** Christophe Rigot, Stéphanie Lajarthe, Véronique Méot – **Éditeur délégué :** Stéphane Schmitt – **Rédaction :** ATC, port. : 06 65 62 28 85, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – **Ont collaboré à ce numéro :** Marjolaine Biagi, Julie Clessienne, Sophie de Courtivron, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Samira Hamiche, Mélanie Kochert, Samorya Wilson – **Secrétariat de rédaction :** Pixel6TM (Charlotte Souchon) – **Publicité :** ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Thierry Jonquières, Tél. 06 22 69 30 22, fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr et Cédric Jonquières, Tél. 06 10 34 81 33, fax 05 61 59 40 07, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr – **Photographies :** Pixel6TM (Laurent Theeten, responsable image) – **Crédit photos locales sauf mentions contraires :** CMA 79 – **Promotion diffusion :** Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter – **Conception éditoriale et graphique :** TEMA/TM Tél. 03 87 69 18 01 – **Fabrication :** Pixel6TM (Tél. 03 87 69 18 18) – **Éditeur :** Média et Artisanat SAS appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex1. **PDG et directeur de la publication :** François Grandidier. – **N° commission paritaire :** 0321 T 86957 – **ISSN :** 1271-3074 – **Dépôt légal :** à parution – **Impression :** Léonce Deprez - ZI Ruitz - 62620 Barlin.

PEFC 10-31-1495 Certifié PEFC pefc-france.org

Origine géographique du papier : Allemagne · Taux de fibres recyclées : 0,00 % · **Certification des fibres utilisées :** PEFC · **Au moins 1 des indicateurs environnementaux :** Ptot 0,016 kg/tonne

Une équipe au service **des entrepreneurs de l'artisanat**

Créer son entreprise c'est l'aboutissement d'un projet qui se concrétise lors de l'immatriculation. Un certain nombre d'étapes jalonne le parcours du porteur de projet et du dirigeant. Être bien accompagné tout au long de la vie de l'entreprise est essentiel, c'est là toute la mission du département services aux entreprises (DSE) de la CMA 79.

Deux entités au service des porteurs de projets et des artisans

1 LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : UN VÉRITABLE COACH POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES DU DÉPARTEMENT

Besoin de conseils pour faire des choix juridiques, fiscaux, économiques ? De mettre en place une stratégie commerciale ? De développer l'activité ? De céder son entreprise ? Les chargés de développement économique vous apportent toute leur expertise et leur expérience.
Disposant d'une bonne connaissance du territoire et de l'appui de partenaires experts, le service développement économique a pour mission d'accompagner les projets de création ou de reprise d'entreprise artisanale mais aussi le développement de votre activité sur toute la durée de vie de celle-ci. Outre les rendez-vous individuels, et pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises, le service propose une offre de formation continue riche et professionnalisante pour les dirigeants, pour les salariés et pour les conjoints-collaborateurs en numérique, communication, hygiène/prévention/sécurité, ressources humaines et gestion/vente/communication.

2 LE SERVICE FORMALITÉS ET ASSISTANCES AUX ENTREPRISES (SFAE) : UNE MISSION RÉGALIENNE

Le SFAE est le facilitateur au quotidien de toutes les démarches administratives des entreprises, qu'il s'agisse de leur création ou de toute modification, et les accompagne dans la réalisation de leur contrat d'apprentissage. Le centre de formalités informe, accompagne les entreprises et fait le lien avec les organismes d'affiliation obligatoires. Votre centre de formalités est présent à Niort et à Parthenay.

À NIORT – SIÈGE DE LA CMA 79
22 rue des Herbillaux - 05 49 77 22 00
À PARTHENAY – ESPACE ENTREPRENDRE EN GÂTINE
2 rue d'Abrantes - 05 49 71 26 26

ANTOINE BRABANT
responsable du service développement économique

ASTRID CORBINEAU
responsable du service formalités et assistance aux entreprises

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR VOTRE MISSION ?

1 « Je me dois de garantir la qualité des services aux artisans, de les adapter à l'évolution de leurs besoins, notamment pour la nouvelle génération d'entrepreneurs, de faire en sorte que chaque conseiller apporte les ressources les plus efficaces et les plus pertinentes possible, de la création à la transmission. Leur mettre toutes les bonnes cartes en main pour faire les bons choix, car le parcours d'un créateur reste aujourd'hui complexe. Nous devons apporter une réponse à toutes les demandes en faisant fonctionner notre réseau de partenaires et d'experts. L'équipe de la CMA 79, composée de professionnels reconnus, dispose d'une connaissance économique territoriale pointue et peut accompagner le développement des entreprises à tous les niveaux. »

EN QUOI CONSISTE VOTRE MISSION ?

2 « En tant que juriste de formation, je gère la coordination technique de notre centre de formalités et le travail partenarial avec les autres CFE. Depuis 2016, nous organisons les examens de Taxi et VTC en Nouvelle-Aquitaine et j'en suis la référente départementale. De plus j'assure une veille permanente sur l'environnement juridique de l'entreprise artisanale et la réglementation de l'apprentissage. »

Retrouvez-les sur www.cma79.fr +

Six chargés de développement économique

Expertise, professionnalisme, connaissance du tissu économique territorial, liens étroits avec les collectivités locales et nos partenaires privilégiés. Leur mission : répondre à vos besoins et vous former au plus proche de chez vous.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOCAGE BRESSUIRAIS
Laure RETAILLEAU
Chargée de développement économique
05 49 71 26 26 - 06 38 57 58 61
l.retailleau@cma-niort.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU THOUARSAIS
Lucie MILON
Chargée de développement économique
05 49 71 26 36 - 06 84 96 52 22
l.milon@cma-niort.fr

PAYS DE GÂTINE (AIRVAUDAIS-VAL DE THOUET, PARTHENAY-GÂTINE, VAL DE GÂTINE)
Vincent VALLÉE
Chargé de développement économique
05 49 71 26 21 - 06 38 57 16 13
v.vallee@cma-niort.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS
Thierry DUBOIS
Chargé de développement économique
05 49 77 22 14 - 07 72 34 65 98
t.dubois@cma-niort.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SÈVRE
Emeric PONTOREAU
Chargé de développement économique
05 49 71 26 35 - 06 84 99 43 45
e.pontoreau@cma-niort.fr

RESPONSABLE DU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Antoine BRABANT
05 49 77 87 82 - 06 88 94 84 04
a.brabant@cma-niort.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MELLOIS EN POITOU
Laëtitia HOLLER
Chargée de développement économique
05 49 77 22 09 - 07 88 48 92 16
l.holler@cma-niort.fr

Trois lieux d'accueil

1/ Niort
Siège de la CMA 79
22 rue des Herbillaux, BP 1089
79010 Niort cedex 9
05 49 77 22 00
contact@cma79.fr

2/ Parthenay
Entreprendre en Gâtine
1 rue d'Abrantes
79200 Parthenay
05 49 71 26 26
contact@cma79.fr

3/ Bressuire
Entreprendre en Bocage
2 bis allée des Oliviers
79300 Bressuire
05 49 81 26 26
cma-bressuire@cma-niort.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat DEUX-SÈVRES

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARTISANAT EN DEUX-SÈVRES

5 jours, 5 entreprises, 5 territoires pour choisir l'artisanat !

La CMA 79 a souhaité, dans le cadre de la Semaine nationale de l'artisanat, mettre en avant une entreprise pour chacun des cinq territoires. Ces entreprises ont été choisies pour l'accompagnement que la CMA 79 a pu leur apporter, aussi bien dans le développement, le recrutement, la transmission, l'apprentissage ou encore la création d'entreprise. Cinq jours, cinq entreprises artisanales mises à l'honneur sur les cinq territoires du département : MH Menuiserie à Moncoutant dans le Bocage Bressuirais, Epi'Log à Brion-près-Thouet dans le Thouarsais, SARL Thuillas à Champdeniers en Gâtine, Bailly Menuiserie à Azay-le-Brûlé en Mellois/Haut Val de Sèvre et Createc à Niort dans le Niortais. À l'occasion de ces visites, près de 150 personnes se sont déplacées pour s'immerger dans l'univers de l'artisanat. Parmi elles, collégiens, dima, demandeurs d'emploi accompagnés de conseillers des maisons de l'emploi et/ou de Pôle emploi, élus locaux et régionaux, notre partenaire MAAF Pro, ainsi que la presse locale, sans oublier la présidente, Nathalie Gauthier, accompagnée de l'élu territorial référent, de la direction et des services économiques et orientation de la CMA 79. Des moments d'échanges forts durant lesquels les chefs d'entreprise nous ont livré leur vision du marché, leur besoin d'être accompagné en tant

que gérant, la passion du métier, la nécessité d'investir et de se diversifier et enfin l'intérêt de l'apprentissage. Nombre de questions ont fusé entre les jeunes, les partenaires et les invités...

BRAVO LES ARTISANS EN DEUX-SÈVRES

Un succès qui ne se dément pas

550 collégiens sur plus de 1200 sensibilisés, 500 entreprises, les chiffres parlent d'eux-mêmes pour la 26e édition de l'opération « Bravo les Artisans ». Jamais la participation n'a été aussi importante puisqu'en 2018 on comptait 496 collégiens et 412 artisans. Les établissements scolaires mobilisés et les entreprises ont une fois de plus joué le jeu.

▼ Les jeunes « apprentis/artisans » du collège Gérard Philippe à Niort investis depuis de nombreuses années.

Les jeunes de 4e et 3e ont été accueillis par les chefs d'entreprise pendant quelques jours lors de leurs congés scolaires. Ils ont suivi leur activité, observé et participé pour découvrir la diversité de leurs fonctions, le travail de leur équipe et la passion du métier qui les anime. Une immersion dont les collégiens ressortent riches d'une nouvelle expérience et peut-être d'une idée de métier en cette période cruciale d'orientation. Une remise de prix avec un goûter « made in Deux-Sèvres » offert par des entreprises artisanales de produits locaux, a été organisée en juin dans chaque collège avec des entreprises d'accueil mais aussi avec l'ensemble des partenaires de la CMA, le Crédit Mutuel océan, le conseil régional et le conseil départemental.

EN DEUX-SÈVRES « BRAVO LES ARTISANS » est organisé par le centre d'aide à la décision du service orientation métiers de la CMA 79.

Vous souhaitez participer ? cad@cma-niort.fr – 05 49 77 22 17

Le contrat d'assurance Cyber Protection est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 332 609 760 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. Événements garantis et conditions indiqués au contrat. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale. CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES, prêteur. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 14 rue LouisTardy 17140 LAGORD - 399 354 810 RCS LA ROCHELLE. Société de Courtage d'Assurance Immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 464.

Chef d'entreprise ?

Exigez un expert-comptable qui connaisse votre métier

PRÉVISIONNEL D'ACTIVITÉ + COMPTABILITÉ DE PROXIMITÉ + PARTENAIRE CONSEIL + SOCIAL & PAIE

ASSISTANCE JURIDIQUE + SUIVI ANALYTIQUE + DÉCLARATIONS FISCALES + TABLEAUX DE BORDS

= CROISSANCE D'ACTIVITÉ

Gestélia
Association d'Expertise Comptable

Gestélia Deux-Sèvres
1 Rue d'Abrantès
79200 Parthenay
Tél : 05.49.71.28.00

INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

RETROUVEZ-NOUS SUR **GESTELIA.FR**

Une nouvelle adresse pour l'espace Entreprendre en Bocage

Depuis le 1er juillet, la CMA 79 a changé de locaux d'accueil à Bressuire. Laure Retailleau, chargée de développement économique reçoit désormais les porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise et les artisans du Bocage bressuirais au **2 bis, allée des oliviers à Bressuire.** Les stages de préparation à l'installation et l'animation de formations à destination des artisans, des conjoints collaborateurs et de leurs salariés seront également organisés dans cet espace. À noter que ces locaux accueillent également l'association d'expertise comptable, Gestélia pour les entreprises adhérentes.

POUR JOINDRE LE SERVICE AUX ENTREPRISES,
Laure Retailleau, chargée de développement économique
05 49 71 26 26 - 06 38 57 58 61

À noter dans votre agenda

Les « Territoriales de l'artisanat » reviennent à la rentrée – cinq territoires – cinq rendez-vous pour vous chefs d'entreprise ! Retrouvez les élus de la CMA 79, les directeurs, les chargés de développement économique sur votre territoire à l'occasion des réunions d'information, d'échanges et de débat organisées depuis deux ans. Au programme : des thèmes d'actualités, l'offre de services et les projets de la CMA, vos questions/nos réponses. **Surveillez votre messagerie, une invitation avec inscription en ligne vous sera prochainement envoyée.** Nous vous attendons nombreux pour ces nouveaux temps forts de la rentrée.

Carrefour Emploi

Les chargés de développement économique de la CMA 79, mais aussi des responsables de pôle du CFA, étaient présents le 6 juin dernier à l'Acclameur à Niort, pour présenter l'offre de formation, les métiers et les contrats en alternance. Ce Salon était organisé par la CAN.

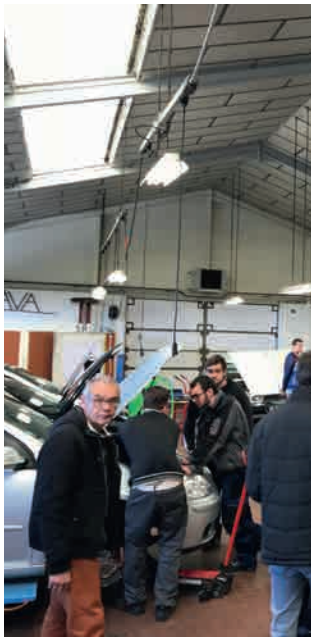

Les candidats à l'apprentissage en visite au CFA 79

Les 22 et 24 mai derniers, deux nouveaux rendez-vous « Portes ouvertes de l'apprentissage » dans les campus des métiers de Niort et de Parthenay ont permis aux jeunes toujours en recherche d'une orientation de venir découvrir la diversité des formations en alternance. Ils ont été accueillis et guidés par les équipes administratives et pédagogiques mobilisées pour l'occasion.

Les apprentis boulangers fêtent le pain

À l'occasion du lancement de la Fête du pain le 22 mai dernier, les apprentis en 1re année de BP boulanger au CFA 79 à Niort, ont participé à une animation au conseil départemental des Deux-Sèvres pour valoriser leur métier, leur savoir-faire et la formation en alternance.

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN MAGAZINE
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. CONSIGNESDETRI.FR

CITEO
Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Spéciale TPE Bocage La démarche qualité

- « Préférence commerce » ou « Artisans Gourmands »: en quoi consistent ces démarches qualités ?
- Quelle plus-value pour mon commerce ?
- Comment se déroule ce type de démarche ?

Lundi 30 septembre 2019 de 14h à 16h à la chapelle Saint-Laurent Salle Pierre de Coubertin.
Une réunion animée par les conseillers de la CCI et de la CMA des Deux-Sèvres.
Inscription obligatoire sur www.rdvecos.agglo2b.fr

AGGLO BOCAGE BRESSUIRAIS DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - 05 49 81 19 00
economie@agglo2b.fr

Votre conseillère CMA 79
Laure Retailleau - chargée de développement économique Bocage - l.retailleau@cma-niort.fr
05 49 81 26 26 - 06 38 57 58 61

Nouveaux dirigeants du Niortais
Formez-vous !

Vous avez créé ou repris une entreprise, développé une nouvelle activité depuis moins de cinq ans sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Niortais ? Profitez de modules de sensibilisation de 2 heures, gratuits, concrets et pratiques, proposés dans le cadre du partenariat CCI Deux-Sèvres, CMA Deux-Sèvres et Communauté d'agglomération du Niortais : « Des outils pour optimiser le développement de votre entreprise. »

Votre programme de la rentrée 2019

- Construire une stratégie commerciale efficace – lundi 30 septembre 2019
- La démarche commerciale – lundi 7 octobre 2019
- Lire et comprendre ses documents comptables – lundi 14 octobre 2019

EN SAVOIR PLUS SUR www.cma-niort.fr – les formations ont lieu au siège de la communauté d'agglomération du Niortais - 140 rue des Equarts à Niort de 18 h à 20 h – Inscription en ligne sur www.deux-sevres.cci.fr
Votre conseiller CMA 79 - Thierry Dubois – chargé de développement économique, CAN – t.dubois@cma-niort.fr - 05 49 77 22 14 - 07 72 34 65 98

#TOUSBOUCHERS

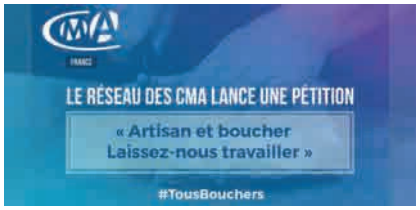

Pour mettre un terme aux attaques subies par les artisans qui travaillent la viande, le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat a lancé une pétition « Artisan et boucher, laissez-nous travailler » ! Alors vous aussi dites stop aux dégradations subies par les artisans en signant la pétition #TousBouchers.

Plus d'infos sur www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr +

Les formations professionnalisantes pour **les artisans et les salariés à la rentrée**

Artisans, conjoints collaborateurs, dès la rentrée, profitez de formations courtes adaptées à vos besoins et à ceux de vos salariés en informatique, en numérique, en gestion, en communication et bien d'autres encore.
Une offre de formation complète et adaptée à vos besoins !

HYGIÈNE – SÉCURITÉ – ENVIRONNEMENT		
Faire de l'étiquetage obligatoire un atout pour la vente	1 jour	Lundi 16 septembre à Bressuire
Se former à l'évaluation des risques professionnels	1 jour	Vendredi 27 septembre à Niort
INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE		
Débuter avec les réseaux sociaux	1 jour	Lundi 23 septembre à Bressuire ou lundi 28 octobre à Niort
Mieux référencer son site Internet	1 jour	Jeudi 12 septembre à Parthenay
Retoucher ses images pour les diffuser en ligne	1 jour	Mardi 17 septembre à Niort
Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux	1 jour	Vendredi 4 octobre à Parthenay ou lundi 21 octobre à Niort
Créer et animer son site Internet	2 jours	Les lundis 7 et 14 octobre à Parthenay
Gagner en visibilité avec les outils Google	1 jour	Jeudi 24 octobre à Parthenay
GESTION – VENTE – COMMUNICATION		
À la conquête de vos clients	2 jours	Les lundis 23 et 30 septembre à Niort
Calculer son prix de revient	1 jour	Lundi 28 octobre à Parthenay
Lire et interpréter ses documents comptables	1 jour	Lundi 7 octobre à Niort
RESSOURCES HUMAINES		
Réussir ses recrutements	1 jour	Vendredi 6 septembre à Bressuire ou jeudi 26 septembre à Niort

INFO +++

→ Le contenu détaillé de chaque formation sur www.cma79.fr rubrique se former apprendre un métier – formation artisans

→ Tarif artisan : 25 €/jour (frais pédagogiques pris en charge par le conseil de la formation Nouvelle-Aquitaine)

VOUS SOUHAITEZ VOUS INSCRIRE, rencontrer un conseiller pour vous guider dans le choix d'une formation, pour le montage administratif et financier ?
formation-artisan@cma-niort.fr

Artisans, 30 secondes suffisent pour recruter un apprenti !

Il n'a jamais été aussi facile d'obtenir des candidatures de futurs apprentis chez vous. Mode d'emploi.
Pour un traitement plus rapide de votre offre, déposez votre annonce sur : www.cfa79.fr le site dédié CMA-CFA 79, mais aussi sur www.cma79.fr – rubrique « déposez votre offre en alternance » ou scannez le flashcode ci-dessous et suivez les instructions de l'enquête apprentissage. Un développeur de l'apprentissage en Deux-Sèvres prendra immédiatement contact avec vous pour affiner ou pour préciser votre demande et vous orienter vers les profils les plus en adéquation avec vos besoins. Vous souhaitez le rencontrer ? Rien de plus simple, prenez rendez-vous avec Eugénie Turpin – 06 37 08 68 75 - e.turpin@cma-niort.fr – secteur Sud Deux-Sèvres.
Important ! Toutes les offres que vous nous transmettez sont saisies dans notre base de mise en relations avec les candidats. Nous les informons par mail et par SMS de votre offre pour qu'ils prennent contact avec vous.

Découpez et affichez ce visuel dédié à votre recherche d'apprentis !

Pour accéder à **l'ensemble des services d'accompagnement des CMA,**
rendez-vous sur **Artisanat.fr**

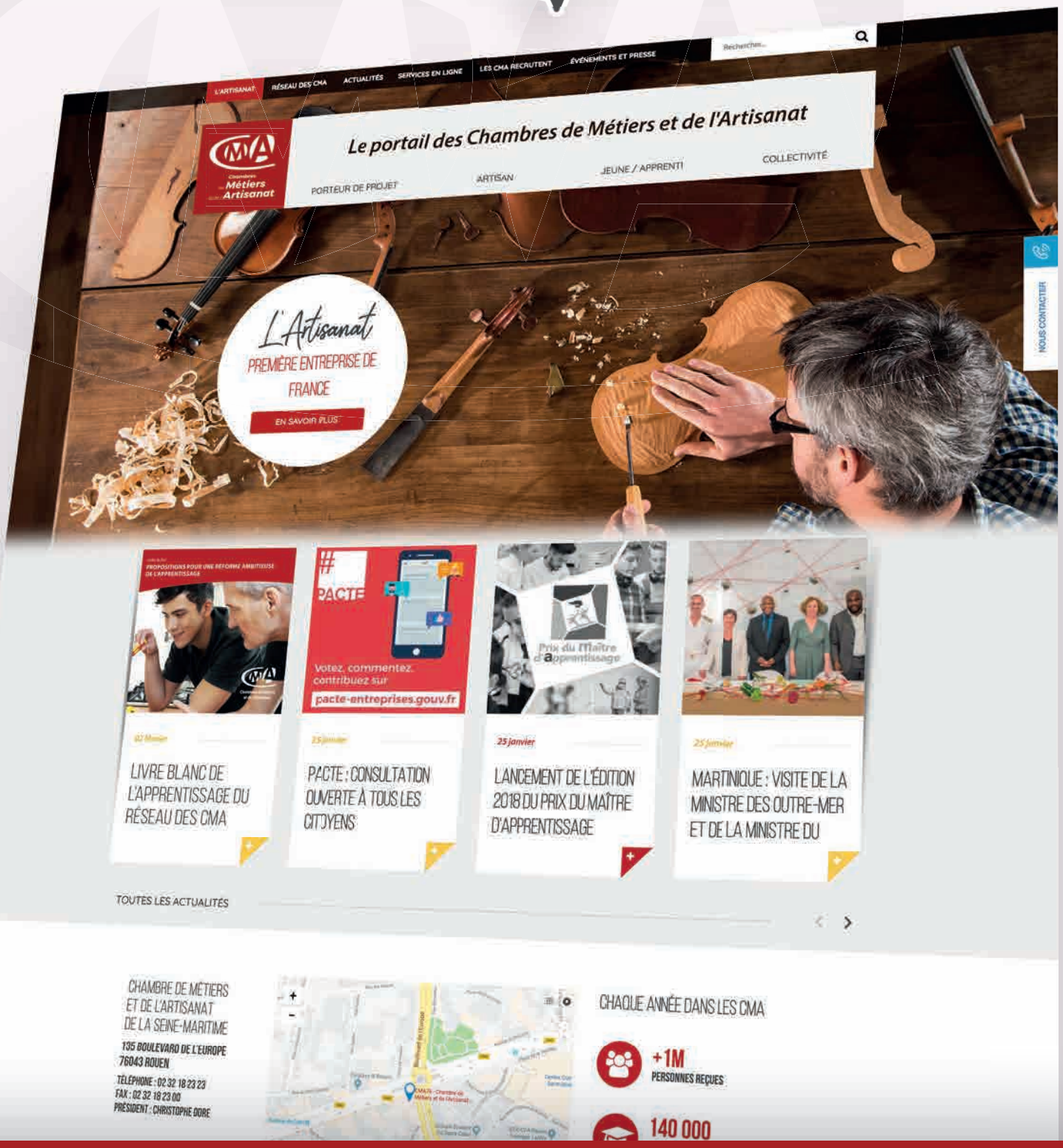

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Avec le réseau des CMA,
l'artisanat a de l'avenir

Agenda

Sélections internationales des Olympiades des métiers

22-27 août. 12 Néo-aquitains représentent la France lors de la phase finale de la WorldSkills Compétition, « Jeux Olympiques » pour les métiers. Kazan, Russie.

www.olympiadesmetiers.fr

Valorisation des métiers du chocolat à l'occasion du sommet du G7 2019

26 août. Animation assurée par les apprenti(e)s du CFA devant 3 000 journalistes internationaux. Espace presse, Biarritz.

www.cma64.fr

Journée de l'économie

23 septembre. En Nouvelle-Aquitaine autour du thème « le sens, moteur de la performance des entreprises » au cœur des transitions sociales, environnementales et économiques.

Salon international du Patrimoine culturel

24-27 octobre. 25e édition, autour du thème « le futur en héritage », avec des entreprises artisanales de Nouvelle-Aquitaine, Carrousel du Louvre, Paris

www.patrimoineculturel.com

Salon des Métiers d'Art

26-27 octobre. Découverte d'objets, objet de découvertes. Première édition, Salon organisé par la CMA des Pyrénées-Atlantiques. Palais de Beaumont, Pau

www.cma64.fr

Salon régional de la carrosserie

29-30 octobre. Première édition organisée par le CNPA avec démonstrations, conférences, promotion des métiers et stand des CMA et CFA de Nouvelle-Aquitaine. H14, Bordeaux.

Deux fois par mois, recevez par e-mail l'essentiel de l'évolution de l'artisanat en Nouvelle-Aquitaine, en France et à l'international : conjoncture, emploi, politique économique, modes et tendances de consommation, apprentissage, filières innovantes...
Accès immédiat et gratuit à une sélection d'informations stratégiques issues de revues spécialisées, revues de presse, sites web, réseaux sociaux...
www.artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/veille

Adoption de la loi Pacte

La loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier. Son objectif ? « faire grandir les entreprises » et créer des emplois !
Le texte s'articule autour de 10 mesures phares :

- simplifier et alléger les obligations liées aux seuils ;
- supprimer le forfait social sur l'intéressement et la participation ;
- repenser la place de l'entreprise dans la société en intégrant au Code civil et au Code de commerce des enjeux sociaux et environnementaux ;
- créer son entreprise 100 % en ligne « à moindre coût » et mettre en place une plateforme unique pour les formalités des entreprises. Bien entendu les CMA continueront à proposer un accompagnement pour ces démarches.
- faciliter le rebond des entrepreneurs (en cas de liquidation judiciaire) ;
- rapprocher la recherche publique de l'entreprise ;
- faciliter la transmission d'entreprise (à titre gratuit ou aux salariés) ;

- simplifier et assurer la portabilité des produits d'épargne retraite ;
- soutenir les PME à l'export ;
- protéger les entreprises stratégiques.

L'artisanat est particulièrement impacté par cette loi. La loi Pacte supprime l'obligation du Stage de préparation à l'installation (SPI). Et le rend facultatif. Bien sûr, les chambres de métiers et de l'artisanat proposeront une nouvelle offre dont le contenu et le format répondront aux nouveaux besoins. Enfin, la réforme consacre la régionalisation des CMA dès 2021.

OBLIGATION MENTION MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Depuis le 1er janvier 2016, chaque entreprise est dans l'obligation de garantir aux consommateurs un recours gratuit à un dispositif de médiation. L'idée étant de régler plus facilement les litiges. Les entreprises artisanales n'échappent pas à la règle. Elles doivent indiquer aux consommateurs les coordonnées du médiateur compétent - et l'adresse de son site internet - dont elles relèvent en les mentionnant de manière claire sur leur site web, leurs conditions générales de vente ou de service, devis, bons de commandes ou tout support adapté. Vous pouvez soit faire appel à un médiateur public sectoriel si celui-ci existe dans votre secteur d'activité, soit rejoindre le médiateur de votre organisation professionnelle, mettre en place une médiation d'entreprise ou adhérer à une association ou société de médiateurs.

Pour en savoir plus : www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references

« Les réseaux consulaires **seront accompagnés par l'État sur la voie des changements »**

À l'écoute du monde artisanal, Fabienne Buccio, la préfète de Nouvelle-Aquitaine, nommée fin mars, a accepté de répondre à nos questions pour un point sur l'actualité. Rencontre. *Propos recueillis par Véronique Méot*

LMA : Les réformes en cours (Loi Pacte, Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel) impactent les CMA sur des activités de service aux entreprises (stage de préparation à l'installation, gestion du répertoire des métiers…). Quelle est la vision de l'État sur le futur rôle des CMA auprès des entreprises au regard de ces réformes ?
Ces réformes concernent l'ensemble des réseaux consulaires dont les CMA. L'idée étant de les faire évoluer pour les adapter aux changements de la société. Les artisans d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier. Les réseaux seront accompagnés par l'État sur la voie des changements. Sa volonté n'est pas de modifier les missions traditionnelles des CMA. Le Gouvernement souhaite faciliter les démarches des créateurs d'entreprise. D'où la disparition de certaines obligations, par exemple du stage de préparation à l'installation.
La réforme structurelle des chambres de métiers, et leur régionalisation dès 2021, devrait favoriser une organisation plus juste et une meilleure répartition des budgets. Cela ne veut pas dire que les compétences reconnues à l'échelle des départements perdront leurs prérogatives. Je suis confiante dans la capacité des artisans à trouver les bonnes solutions.

LMA : Comment les CMA sont-elles intégrées dans la conduite de la politique de proximité engagée par le Gouvernement (maisons de service public, actions cœur de ville…) ?
L'action cœur de ville se déploie dans plusieurs villes en Nouvelle-Aquitaine. C'est une opportunité exceptionnelle pour le monde artisanal, puisque l'État et un certain nombre d'organismes apportent leur soutien à des aménagements de centre-ville. Les CMA y ont toute leur place. Il faut développer les maisons de services publics réparties par cantons. Je pense que les CMA doivent s'engager, notamment dans certains territoires, pour mettre en place des services répondant aux besoins des particuliers. Nous y travaillons.

LMA : À la suite d'un événement tel que l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris, est-il légitime de penser que les artisans sont les piliers de la sauvegarde du patrimoine régional voire national ?
Nos artisans sont reconnus comme les meilleurs parce qu'ils travaillent sur ces lieux d'exception. Notre-Dame est une extraordinaire vitrine de leur savoir-faire et doit le rester. Ce drame fournit l'occasion de le remettre en lumière. Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine a déjà fait valoir les atouts de la région pour fournir le bois nécessaire à la reconstruction de la charpente, si le choix se porte sur ce matériau, et proposer le savoir-faire des artisans. Je suis solidaire de ces démarches.
En Nouvelle-Aquitaine, la question concerne la préservation du patrimoine dans les villes et dans les territoires ruraux. À la suite d'une initiative du ministère de la Culture, une enveloppe a été reçue via la Drac pour financer le patrimoine rural (la rénovation de biens communaux ou privés lorsque le propriétaire n'a pas les moyens d'en assumer les frais). C'est une manière de redynamiser l'artisanat de proximité.

LMA : Face à l'impact des gilets jaunes sur l'économie de proximité, quelle réponse concrète le Gouvernement a-t-il choisi d'apporter pour soutenir les entreprises artisanales ?
Le Gouvernement a mis en place un dispositif pour soutenir le commerce et l'artisanat. Les entreprises peuvent solliciter un plan d'étalement de leur dette fiscale, un report de cotisation, une remise d'impôt. Les demandes sont examinées au cas par cas par la DGFiP. Par ailleurs, Bordeaux va bénéficier de 300 000 € au titre d'un fonds – 5,5 M€ débloqués au total par le Gouvernement – pour créer des animations afin de ramener en centre-ville les citoyens qui ont perdu l'habitude de s'y rendre.

LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

Ce qui change pour le secteur artisanal !

Insuffler davantage de liberté, développer les compétences par l'alternance, favoriser la mobilité professionnelle dans la reconversion, si la loi – dont les décrets d'application sont attendus – donne un appel d'air, elle contraint aussi. Explications.

La loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 a pour but de multiplier le nombre de formations. Avec ce texte, le législateur apporte de la souplesse et de la flexibilité dans les parcours professionnels, y compris en ouvrant de nouveaux droits aux indépendants...

• Un Compte personnel de formation (CPF) pour tous

➔ Chaque actif disposera sur son CPF de 500 € par an pour se former (5 000 € en dix ans), et 800 € pour les moins qualifiés (8 000 € en dix ans). Ce crédit attribué à tous les salariés pourra être utilisé sans intermédiaire, hors temps de travail.

➔ Tous les profils sont concernés par la réforme, les personnes employées à mi-temps comme les personnes en situation de handicap.

• Plus de sécurité pour les indépendants

➔ Les indépendants bénéficieront d'un premier filet de sécurité après une liquidation judiciaire avec une allocation de 800 € par mois durant six mois sans verser de cotisation supplémentaire.

➔ Les indépendants accèdent au CPF.

• L'apprentissage favorisé

➔ Les jeunes pourront entrer en apprentissage jusqu'à 30 ans. Des places supplémentaires en apprentissage devraient être ouvertes.

➔ 500 € d'aide au permis de conduire pour les apprentis majeurs.

➔ + 30 € par mois pour les apprentis de moins de 20 ans en CAP ou Bac pro.

➔ L'entrée en apprentissage sera plus flexible (possibilité d'entrée tout au long de l'année et de faire valoir ses acquis pour réduire la durée de la formation).

➔ 15 000 jeunes pourront chaque année partir en Erasmus pro en Europe d'ici 2022.

• Les entreprises mobilisées

➔ Les entreprises de moins de 250 salariés qui forment des jeunes en CAP ou en Bac pro bénéficieront d'une aide unique pour plus de lisibilité.

➔ Toutes les entreprises pourront ouvrir un CFA.

➔ Mise en place d'un collecteur unique (Urssaf).

AVIS D'EXPERT

« Nous entrons dans une phase d'instabilité »

« Face à l'ouverture à la concurrence et à la possible arrivée de nouveaux acteurs qui pourraient émaner des réseaux d'entreprises, les CFA relevant de la gestion des CMA, considérés comme CFA historiques, doivent faire valoir leur expertise, leur savoir-faire et leur proximité territoriale avec les artisans. Nous entrons dans une phase d'instabilité durant laquelle nous devrons garder la confiance des entreprises. La question du financement des investissements du matériel pédagogique et des parcs immobiliers n'est pas encore réglée. La réforme porte des opportunités : modalités de formation, souplesse d'entrée et de sortie, réactivité, personnalisation des parcours de formation qualifiante et d'individualisation de ces parcours en fonction des profils. Les effets de la communication nationale autour de l'apprentissage sont également positifs. Les parcours n'ont jamais été autant valorisés. »

Delphine Saiveau, directrice du CFA Le Moulin Rabaud à Limoges

AVIS D'EXPERT

« Nous travaillons à l'évolution de notre offre »

« Notre rôle consiste à informer, à accompagner les artisans afin qu'ils utilisent leurs droits, et à soutenir les entreprises dans le développement de leurs compétences. Nous proposerons par exemple d'accompagner les porteurs de projet soit via Pôle Emploi, soit dans le cadre du CPF, afin de pallier la suppression d'obligation de stage de préparation à l'installation par la loi Pacte. Nous n'avons pas attendu cette réforme pour procéder à une analyse régulière de notre offre de formation. Nous travaillons à son évolution afin de l'adapter au contexte législatif et à moderniser ses modalités. À côté du face-à-face pédagogique, nous développons la formation à distance avec l'e-learning ou la formation en situation de travail, qui privilégie l'apprentissage dans l'entreprise. Nous devons pouvoir panacher les solutions selon les besoins.

Éric Thenevot, directeur de la formation professionnelle, Service Formation Emploi CMA Interdépartementale Dordogne Gironde Lot-et-Garonne - Délégation Lot-et-Garonne

3 QUESTIONS À...

Catherine Rolland,
Déléguée régionale Nouvelle-Aquitaine Anfa (services de l'automobile et de la mobilité)

QUEL SERA LE RÔLE DES OPÉRATEURS DE COMPÉTENCES (OPCO) DANS LE CADRE DE LA RÉFORME ?

Nous remplissons deux missions : le financement de l'alternance et du plan de développement des compétences dans les entreprises de moins de cinquante salariés. Nous accompagnons les projets de formation des entreprises de taille plus importante, dans le cadre de leurs versements volontaires. À partir du 1er janvier 2020, le financement de l'apprentissage sera confié aux Opco. L'opco Mobilités interviendra notamment pour les entreprises des services de l'automobile. Pour notre branche, il s'agit d'une charge importante, puisqu'elle concerne environ 2500 apprentis en Nouvelle-Aquitaine. L'Opco doit assurer un service de proximité auprès des petites entreprises via ses conseillers déjà présents sur le terrain. En appui aux branches, l'Opco apporte un appui technique sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences et sur le développement de l'alternance.

QUEL EST L'IMPACT SUR LA RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES FORMATIONS ?

L'État répartit les financements en fonction de ses objectifs, il considère l'alternance comme un moyen d'insertion efficace et qui permet d'avoir du personnel qualifié avec des compétences spécifiques, c'est pourquoi il augmente, via France Compétence, la part des dotations en faveur de l'alternance. Avec comme conséquence la baisse des moyens dédiés à la formation continue dans les entreprises de moins de 50 salariés.

QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES ?

Les TPE bénéficieront d'un interlocuteur unique pour la gestion administrative et financière de l'apprentissage : l'Opco. Pour le reste, les CFA conservent toute latitude pour faire la promotion des métiers et travailler sur l'orientation et la formation. En matière de formation continue, l'Opco accompagnera les petites entreprises, malgré l'apparence de moyens moins importants, dans leurs projets de formation.

Rendez-vous page 23 pour découvrir la liste des 11 Opco. +

Ensemble, faisons changer les regards sur l'apprentissage

Apprentis au CFA et si on en disait du bien ! « Bon à rien », « pour les ratés », « CFA, un environnement violent », ces propos sur les apprentis et sur l'apprentissage sont toujours tenus en 2019 et beaucoup d'idées reçues toujours véhiculées. Alors ensemble, faisons bouger les lignes et publions #JESUISCFA79 sur nos réseaux sociaux pour valoriser les parcours diplômants de nos apprentis, pour défendre les valeurs et les actions du centre de formation d'apprentis.

10 CONTRE-VÉRITÉS SUR L'APPRENTISSAGE

ET VOUS QU'EN PENSEZ-VOUS ?

1. « C'EST UNE VOIE DE GARAGE ! »
FAUX – la majorité des apprentis qui choisissent l'apprentissage, poursuivent leurs études et enchaînent CAP, BP Bac Pro et même BTS.
Et **VRAI** – près de 100 jeunes choisissent chaque année la voie de l'apprentissage en Deux-Sèvres pour s'orienter vers les métiers de la mécanique automobile.

2. « C'EST POUR LES JEUNES QUI ONT RATÉ LEURS ÉTUDES. »
FAUX – Pour s'en convaincre, il suffit de discuter avec Anne qui après un Master 2 Science du Vivant, s'est réorientée vers le métier de pâtissier.

3. « AU CFA, LES JEUNES SONT PLUS VIOLENTS QUE LA MOYENNE. »
FAUX – le nombre de rapports d'incidents, d'exclusion est inférieur à celui de la moyenne des établissements scolaires.

4. « AU CFA, ILS PRENNENT TOUT LE MONDE. »
FAUX – Le premier filtre se fait par la signature d'un contrat d'apprentissage. Chaque jeune apprenti a d'abord dû gagner la confiance d'un maître d'apprentissage qui a fait le choix de le salarier et de lui consacrer du temps pour le former.

5. « LES APPRENTIS SONT DES FEIGNANTS. »
FAUX – Les apprentis travaillent toutes les semaines 35h/semaine. Parfois même plus pour réviser leurs cours, préparer des concours, cultiver leur goût pour l'excellence.

6. « LE CFA, C'EST FAIT POUR LES HANDICAPÉS. »
VRAI et **FAUX** – Tous les apprentis ne sont pas en situation de handicap mais nous accueillons chaque année une centaine de jeunes qui nécessitent un accompagnement spécifique dans la mise en œuvre de leur formation et dans l'organisation des examens. Notre priorité, former à un métier.

7. « LE CAP, EST RÉSERVÉ AUX ULIS ET AUX SEGPA. »
FAUX – Le CAP est le premier niveau de qualification professionnelle reconnu par l'ensemble des professions. Même pour les titulaires d'un baccalauréat voire d'un niveau supérieur, il est recommandé de valider un CAP.

8. « POUR ÊTRE APPRENTI IL FAUT AVOIR 16 ANS. »
FAUX – Si un jeune de 15 ans avant le 31 décembre a terminé son cycle de collège, il peut signer un contrat d'apprentissage.

9. « POUR ENTRER AU CFA, IL FAUT D'ABORD AVOIR TROUVÉ UN PATRON. »
FAUX – La réforme de l'apprentissage permet à un jeune de commencer sa formation au CFA sans avoir trouvé de patron. Il aura trois mois pour régulariser sa situation. De plus, venir au CFA, c'est être accompagné par des conseillers métiers pour valider un projet et être aidé à trouver une entreprise qui recherche.

10. « POUR TROUVER UN PATRON, UN FUTUR APPRENTI DOIT SE DÉBROUILLER TOUT SEUL ! »
FAUX – Le CFA accueille et accompagne tous les publics qui souhaitent se former. Les développeurs de l'apprentissage aident à trouver des entreprises pour les apprentis. Le centre d'aide à la décision et les responsables de pôles sont là pour donner les meilleurs conseils pour intégrer le CFA.

« Publiez #JESUISCFA79 sur vos réseaux sociaux » +

Concours Instagram
Les gagnants récompensés

Bonne participation pour cette 1re édition du concours #j'aitrouvémonmétier organisé à l'occasion de la journée portes ouvertes des campus des métiers. L'objectif pour les jeunes visiteurs, se faire prendre en photos avec des accessoires en rapport avec les formations et les publier sur leur compte Instagram ou Snapchat en indiquant #j'aitrouvémonmétier #CFA79 #CMA79. Ainsi relayées sur nos réseaux sociaux, ce sont cinq photos dont la plus « likée » qui ont été sélectionnées pas les élus de la CMA 79. Caméra GO pro, montre connecté pour les 1er et 2e prix mais aussi enceinte, parure stylo et clé USB voiture pour les 3e, 4e et 5e prix ont été offerts aux gagnants par MAAF pro partenaire de la CMA 79. Bravo aux visiteurs et aux équipes du CFA pour cette première participation.

Chefs d'entreprise et nouveaux dirigeants, attention aux arnaques

Régulièrement les entreprises font l'objet de sollicitations diverses par Internet, par courrier ou par téléphone. Elles sont les cibles et les victimes de pratiques frauduleuses qui dans tous les cas impliquent un versement d'argent en échange d'un service souvent inexistant.

Attention !

Plusieurs types d'arnaques aux entreprises existent, soyez vigilants ! Encore récemment, des entreprises ont signalé avoir reçu un courrier pour la mise à jour d'un guide ou d'un annuaire sur Internet. Il leur est demandé de remplir un formulaire ou de corriger un descriptif société lequel, s'il est renvoyé, entraînera une facturation de 1212 €. Il s'agit en fait d'un bon de commande relatif à l'achat d'un espace publicitaire sur un site Internet mais cela peut également être en rapport avec une prestation accessibilité.

VOUS AVEZ UN DOUTE À PROPOS D'UNE SOLLICITATION, D'UN FORMULAIRE À REMPLIR, D'UNE PUBLICITÉ À FAIRE PARAÎTRE ? Avant toute souscription, contactez votre chargé de développement économique CMA 79. Son contact sur www.cma79.fr

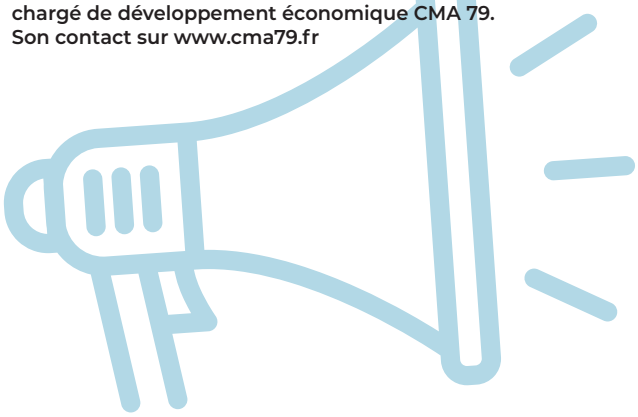

Un nouveau site Internet CMA/CFA 79

Actuellement en phase de création et de refonte, les sites Internet CMA 79 et CFA 79 font peau neuve et seront opérationnels en octobre et décembre. Dans l'objectif de préparer l'avenir du futur établissement unique régional prévu pour janvier 2021, les élus ont d'ores et déjà travaillé sur une mise en œuvre commune d'un site Internet mutualisé avec la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale, ses trois délégations de Dordogne, de Gironde, du Lot-et-Garonne, les CMA Charente-Maritime, Deux-Sèvres et de leurs CFA. Conçu pour faciliter votre recherche d'information et vos démarches, la nouvelle version du site de votre CMA 79 vous permettra de découvrir dans une présentation claire et agréable toute notre offre de services et de formations mais aussi de procéder à des inscriptions et des paiements en ligne.

Chefs d'entreprise cherchent repreneurs

HAUT-VAL-DE-SÈVRE

FLEURISTE (796A0751)

Artisan fleuriste, agréé transmission florale. Décoration moderne et sobre. À proximité de Niort sur artère principale entre Poitiers et Niort. À proximité d'un grand nombre de places et de commerce (tabac, boulangerie, banques...). Matériel fonctionnel : chambre froide, caisse, mobilier. CA moyen 100k€. 1 apprenti. Bail commercial, loyer : 700 €/mois. Prix du fonds : 38 000 €.

THOUARSAIS

RESTAURANT (795A4990)

Vends restaurant traiteur en plein cœur de ville (environ 20 000 habitants). Parking gratuit très proche. L'activité comprend : une partie restauration bar ouvrier le midi du lundi au vendredi. Possibilité d'ouverture les week-ends sur réservation. - une partie traiteur les week-ends et jours fériés sur réservation. L'entreprise emploie 2 personnes à mi-temps et les 2 gérants. CA 2018 : 213 526 € Motif de cession : départ à la retraite. À cet effet, l'activité traiteur et le bar ont été diminués et peuvent être redynamisés ainsi que les plages horaires du restaurant augmentées. Possibilité de rachat des murs à négocier avec les cédants.

COIFFURE MIXTE (795A4913)

Vends fonds artisanal de coiffure mixte. Motif de la cession : retraite. Le salon est situé en plein cœur de ville d'une commune de 15 000 habitants. Emplacement stratégique. Places de parking et commerces à proximité. 1 apprenti. Le salon (60 m²) est composé de 2 espaces, l'un au rez-de-chaussée l'autre à l'étage. Accessible handicap. CA : 96 k€, BIC : 26 k€. 1 apprenti en CAP. Prix du fonds : 45 000 €.

PEINTURE (795A4982)

Fonds artisanal de travaux de peinture, ainsi que local et maison d'habitation. Idéalement situé sur avenue très passante. Surface du local 300 m². Surface de la maison (84 m²). Le local et la maison sont vendus ensemble prix : 300 000 €. Prix du fonds : 70 000 €.

GATINE

BOULANGERIE-PATISSERIE (792A4987)

Vends fonds de commerce boulangerie-pâtisserie chocolaterie traiteur dans commune située entre Niort et Parthenay, répartition du CA : magasin = 60 % - tournées = 40 %. 4 salariés. Magasin accessible aux personnes en situation de handicap, laboratoire spacieux, habitation à l'étage. Loyer magasin + habitation = 800 €/mois. Bail commercial. Prix fonds 95 k€

MENUISERIE-CHARPENTE (792A4984)

Vends fonds artisanal menuiserie charpente à Mazière-en-Gâtine. Entreprise implantée depuis près de 60 ans. Clientèle fidèle sur zone de chalandise de Niort à Parthenay. Local idéalement situé au bord de la 3 voies, d'une surface de 350 m², isolé, sur terrain clos.

BOCAGE

ALIMENTATION- BOUCHERIE-CHARCUTERIE-TABAC (793A3840)

Vends cause retraite, fonds alimentation, boucherie, charcuterie, tabac, gaz dans centre-bourg, 1 magasin très bien situé, proche futur centre hospitalier nord Deux-Sèvres et accessible aux personnes à mobilité réduite, surface 150 m² - CA 2016 251 885 €, prix du fonds

PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ÉLECTRICITÉ (793A4925)

Vends activité de plomberie/chauffage/électricité cause retraite. Matériel entretenu et en BE. Entreprise certifiée (Qualibat, QualiPAC, etc.). 3 véhicules. 3 ouvriers expérimentés, autonomes et qualifiés. Prévisions d'activité sur 4 mois à venir. Clients particuliers, fidèles et locaux. Prix de vente 120K€.

PEINTURE-VITRERIE (793A4717)

Vends fonds artisanal, entreprise de peinture et vitrerie. Show room, bureau, atelier, stationnement des véhicules d'entreprises. Parking client, grande surface vitrée. + de 1 000 clients. 3 ouvriers. CA 300k€ - BIC 40k€. 120k€ prévision chantiers (devis signés).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

COIFFURE MIXTE (791A4860)

Cause retraite vends fonds de commerce en coiffure mixte, situé près de Niort, sur une commune en pleine évolution. En place depuis 2002, clientèle fidèle, loyer modéré, surfaces 32 m² (Accessibilité : ok). CA 57 000 €. Prix du fonds : 20 000 € à débattre.

COIFFURE MIXTE (791A3630)

Vends salon de coiffure mixte 130 m², très bon emplacement, proche commerces et entreprises, parking gratuit, clientèle régulière, 7 postes de coiffage, 3 d'attente, 4 bacs, pas de salarié, prix fonds 50 000 €, loyer 1 150 €

VOUS AVEZ UN PROJET DE REPRISE D'ENTREPRISE ?

Consultez les dernières offres d'entreprises à céder. Retrouvez les annonces de cette rubrique avec leurs références sur le site www.transentreprise.com ou sur le site de la Bourse nationale des opportunités artisanales www.bnoa.net

BOUCHERIE-CHARCUTERIE (791A4670)

Vends emplacement boucherie-charcuterie situé sur le marché Niort CA constant d'environ 175 000 € Prix de vente : 50 000 € Prix du loyer incluant les poubelles ainsi que le ramassage des déchets carnés (310 €/mois). L'emplacement peut convenir à toutes activités

MELLOIS

PHOTOGRAPHIE (794A4805)

Vends FDC Studio de photographie : portraits, mariage, scolaires, tirages photo dans l'heure. Commerce situé dans le centre de Melle, sur un axe passager. Parking à proximité. Travaux de décoration à prévoir. Matériel en bon état, aucun investissement en prévision. Pas de salarié. Clientèle diversifiée et fidélisée. Pas de concurrence localement. Loyer 923 €/mois charges comprises pour une surface de 120 m². Prix de vente du FDC 45 000 €

CORDONNERIE (794A0061)

Commerce situé en galerie marchande Intermarché dans une commune de 5 000 hab et zone de chalandise supérieure à 15 000 hab. Local de 36 m². Loyer mensuel de 428 €HT, bail 3/6/9 reconductible. 5 jours d'ouverture, 40h hebdomadaires du mardi au samedi et 5 semaines de fermeture annuelle. CA 115 K€ HT. BIC moyen des 3 dernières années 38 000 €. Possibilité de rester à la disposition de l'acquéreur pour formation initiale et complémentaire. Prix de vente du FDC 85 000 € HT à débattre.

VOUS AVEZ UN PROJET DE TRANSMISSION D'ENTREPRISE ? DIFFUSEZ VOTRE ANNONCE GRATUITEMENT

La diffusion d'une annonce dans le magazine *Le Monde des artisans* Deux-Sèvres/Nouvelle-Aquitaine n'est pas systématique. Si vous souhaitez apparaître dans cette rubrique, vous devez en faire la demande par courriel : transmission@cma-niort.fr

Lucie Milon - Chargée de développement économique Thouarsais – l.milon@cma-niort.fr - 05 49 71 26 36 - 06 84 99 52 22

Et si vous instauriez l'intéressement ?

Le gouvernement s'est fixé pour objectif de faire profiter au moins 3 millions de salariés de l'épargne salariale d'ici fin 2020. Il a donc pris des mesures, comme la suppression du forfait social pour les TPE-PME, afin de les inciter à signer des accords d'intéressement. *Samorya Wilson*

Comprendre l'intéressement

L'intéressement et la participation sont des dispositifs d'épargne salariale et de management qui permettent d'associer les salariés à la réussite de l'entreprise. La mise en place de l'intéressement est facultative et se traduit par le versement de primes aux salariés en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de niveaux de performance, définis à partir de critères précis. Les sommes attribuées peuvent être perçues immédiatement ou investies dans un plan d'épargne salariale (PEE, PEI ou Perco). Ces sommes restent exonérées de cotisations salariales, à l'exception de la CSG et CRDS. Depuis le 1er janvier 2019, le forfait social, qui était auparavant appliqué sur les sommes déposées au titre de l'épargne salariale, est supprimé pour les entreprises de moins de 50 salariés*.

Les personnes concernées

Tous les salariés de l'entreprise, même à temps partiel, doivent pouvoir profiter de l'intéressement. Son bénéfice est également ouvert au chef d'entreprise ainsi qu'à son conjoint, s'il a le statut de conjoint collaborateur ou de conjoint associé. En revanche, un accord d'intéressement ne peut pas être conclu dans une entreprise dont l'effectif est limité à un salarié si celui-ci a également la qualité de président, directeur général ou gérant. L'accord peut inclure une clause d'ancienneté mais elle ne doit pas excéder trois mois. Il reste également possible de subordonner l'intéressement à une condition de présence effective ou continue du salarié.

Signer un accord d'épargne salariale

L'accord d'intéressement se conclut avec les représentants du personnel. Lorsque l'entreprise n'en possède pas, un procès-verbal de carence doit être établi. Pour aider les petites entreprises à négocier et à mettre en place des accords d'épargne salariale, deux modèles simplifiés d'accord sont à leur disposition sur le site du ministère du Travail. Ils reprennent point par point les clauses obligatoires devant figurer dans un accord de participation et d'intéressement. Dans certaines branches, les TPE-PME peuvent opter pour l'application directe de l'accord-type négocié au niveau de la branche et adapté à leur secteur d'activité.

* Article 16 de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019

POUR CONSULTER DES MODÈLES D'ACCORD :
www.travail-emploi.gouv.fr

Précisions sur la régularisation des erreurs relatives au PAS dans la DSN

Bercy vient d'apporter des précisions sur les conditions dans lesquelles les employeurs peuvent régulariser les erreurs commises dans l'assiette ou le taux de prélèvement à la source dans la DSN (Déclaration sociale nominative) qu'ils transmettent chaque mois à l'administration fiscale. Les erreurs visées sont celles ayant abouti à une insuffisance ou un excédent de retenue à la source et les trop versés de revenus ayant une incidence sur le prélèvement à la source. Par exemple, l'entreprise qui constate une erreur dans la DSN souscrite au titre d'un mois donné pourra la régulariser dans une déclaration souscrite au titre d'un mois de la même année civile. SW

Pour plus de détails, consultez le Bofip, référence : BOI-IR-PAS-30-10-50-20190227.

Mise en place il y a dix ans au moment de la crise, la médiation du crédit est au service des TPE confrontées à des difficultés de financement bancaire ou à une réduction de garanties par un assureur-crédit. En cette période agitée par les Gilets jaunes, Frédéric Visnovsky, médiateur national du crédit, nous reprécise le rôle de cette entité encore trop peu connue des entrepreneurs. *Sophie de Courtivron*

RAPPEL DES FAITS

MÉDIATION DU CRÉDIT

Un réel soutien, pour les entreprises fragiles

Après treize semaines de mobilisation des Gilets jaunes, les artisans sont, selon le président de CMA France Bernard Stalter « *dans le rouge* ». En quoi la médiation du crédit peut-elle les aider ?
Frédéric Visnovsky : Le mouvement des Gilets jaunes peut aggraver les difficultés d'entreprises déjà fragiles. Dans ce contexte, nous avons mobilisé nos directeurs départementaux de la Banque de France et leur avons demandé une disponibilité accrue. En parallèle, l'État a appelé les banquiers à faire preuve de bienveillance. Le mouvement des Gilets jaunes n'a pas eu d'effet sur le nombre d'entreprises qui nous saisissent : sa baisse tendancielle et régulière se poursuit. Nous avons été saisis par 2 000 entreprises en 2018 alors qu'il y a quelques années nous avions atteint le chiffre de 16 000 entreprises par an. J'y vois deux explications : depuis la crise de 2008, la conjoncture économique s'est améliorée et, d'autre part, les statistiques montrent que les banques accordent globalement plus volontiers des crédits. Néanmoins, beaucoup d'entreprises ignorent l'ensemble des dispositifs auxquels elles ont accès et ne nous connaissent pas ! Qu'elles viennent moins vers nous parce qu'elles ont moins de problèmes avec leurs banques ou parce qu'elles ne nous connaissent pas, en vérité, je ne saurais trancher.

Comment se passe une médiation ?
F. V. : Les entreprises qui nous saisissent sont à 80 % des TPE (moins de cinq salariés) ; elles viennent pour l'essentiel pour des problèmes de découvert. Elles doivent d'abord saisir la médiation en ligne *(site ci-dessous)*. La médiation du crédit départementale répond dans les 48 heures et les informe si elles sont éligibles ou pas. Nous pouvons aussi avoir besoin d'un complément d'informations. Un rendez-vous est ensuite pris avec la banque et l'entrepreneur. Notre but est de rapprocher leurs deux points de vue. L'idée est d'aboutir dans le mois qui suit. Je tiens à préciser deux éléments : quand on rentre en médiation, les banques sont obligées de venir et elles doivent également geler les crédits existants.

Quels sont les taux de réussite ?
F. V. : Nous utilisons l'expertise indépendante des personnes de la Banque de France pour réconcilier l'entrepreneur et son banquier. Nous n'avons pas d'obligation de réussite, mais deux tiers des cas qui nous sont soumis se terminent bien. Les cas d'insuccès sont souvent liés au fait que la TPE nous a saisis trop tard et la situation, qui aurait pu être résolue, s'est détériorée. N'attendez pas !

www.mediateur-credit.banque-france.fr +

© ÉRIC SENMARTIN

QUI SERA L'ARTISAN DE L'ANNÉE ?

STARS & MÉTIERS. Le concours phare du secteur artisanal évolue cette année. Chacune des entités régionales du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) a ainsi élu, à son échelon, celui ou celle capable de défendre au mieux ses couleurs au niveau national et prétendre donc au titre d'Artisan de l'année. Le grand public sera prochainement invité à découvrir les vidéos de présentation des 16 lauréats régionaux et à voter en ligne pour désigner le vainqueur du titre. Ce dernier sera récompensé en septembre et succédera à Fanny Marie, créatrice de l'entreprise Pouce et Lina (Sarthe) tenante du titre *(photo ci-contre)* !

www.starsetmetiers.fr

Un Opco **plus proche** de vous

FORMATION PROFESSIONNELLE. Mesure induite par la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le ministère du Travail a donné son feu vert, fin mars, à la constitution de onze Opérateurs de compétences (Opco)*. Les entreprises de proximité y gagnent leur propre opérateur…

La liste définitive a été arrêtée le 29 mars : onze Opco remplacent désormais les vingt anciens Opca (Opérateurs paritaires collecteurs agréés). Une répartition effectuée en concertation avec les partenaires sociaux, et conformément aux préconisations du rapport Marx-Bagorski (ce dernier recommandait de regrouper les branches professionnelles en filières économiques cohérentes).

Parmi ces onze structures, l'une sera dédiée uniquement aux entreprises de proximité (artisanat, professions libérales). Une victoire pour les organisations professionnelles du secteur artisanal car cet opérateur devrait prendre en compte les spécificités liées en particulier à la taille de l'entreprise. Une assemblée générale constituante s'est d'ores et déjà tenue le 8 mars. L'Opco sera ainsi présidé par Sylvia Veiti du syndicat Force ouvrière ; Philippe Gaertner de l'U2P et Éric Chevée de la CPME en seront les vice-présidents tandis que Jean-Michel Pottier (CPME) a été nommé trésorier.

Ces organismes publics seront notamment chargés du financement des formations et de l'accompagnement des branches et des entreprises.

* Arrêtés publiés au Journal officiel le 29 mars.

Les dix autres Opco officialisés

- **Opco Commerce** (vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros) ;
- **Atlas** (assurances, banques, finances) ;
- **Santé** (hospitalisation, établissements médico-sociaux) ;
- **Afdas** (presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunication) ;
- **Cohésion sociale** (centres socioculturels, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM) ;
- **Entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre** (chaînes de restaurants, portage salarial, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail intérimaire) ;
- **Ocapiat** (entreprises et exploitations agricoles, acteurs du territoire et entreprises du secteur alimentaire) ;
- **Opco 2i** (industrie, métallurgie, textile) ;
- **Construction** (bâtiment, travaux publics) ;
- **Mobilité** (ferroviaire, maritime, automobile, transport de voyageur, tourisme).

#DémarreTaStory : le retour !

Le ministère du Travail lance la « saison 2 » de la campagne #DémarreTaStory. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de la première saison lancée en avril 2018, qui a rencontré un fort succès auprès des jeunes et des CFA avec plus de 14 millions de vidéos vues et des centaines d'apprentis mobilisés pour témoigner de leur parcours. Pour cette deuxième saison, la campagne a été confiée à trois apprentis en communication (Astrid, Juliette et Nicolas), qui partent sillonner la France à la rencontre de leurs homologues avec un objectif en tête : récolter toujours plus de témoignages auprès d'apprenants de tous secteurs afin de lever les idées reçues sur l'apprentissage et convaincre d'autres jeunes de choisir, comme eux, cette voie d'excellence.

www.alternance.emploi.gouv.fr - #DémarreTaStory

15 %

Baisser de 15 % la consommation énergétique finale des bâtiments par rapport à 2010 est l'un des objectifs du Gouvernement d'ici à 2023. Dans le cadre du Plan de rénovation énergétique des bâtiments, CMA France a signé le 4 avril dernier la charte « Engagé pour FAIRE* ». Cette signature témoigne de la volonté du réseau des CMA d'agir en faveur de la rénovation énergétique et d'accompagner les entreprises artisanales du bâtiment à être actrices de ce plan.

* Acronyme pour « Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique ».

La météo des filières

La cathédrale Notre-Dame de Paris ravagée par les flammes… Triste spectacle en ce lundi 15 avril. Et une émotion partagée par tous les Français, au premier rang desquels les artisans. **Tailleurs de pierre, charpentiers, couvreurs, verriers…**, que ce soit à titre individuel ou par la voix de leurs organisations professionnelles, ils ont été très nombreux, au lendemain de l'événement à proposer leur aide et leur savoir-faire pour ce qui s'annonce d'ores et déjà comme un chantier monumental, au coût pour l'instant inestimable.

Les **bateliers** rejoindront le giron de l'artisanat le 1er juillet prochain ! Pour la Cour des comptes, la CNBA*, dont ils dépendaient, ne remplissait plus les missions qui lui étaient attribuées (tenue défaillante du registre des entreprises et des bateliers notamment) et sera donc supprimée (Loi de finances pour 2019). Ses compétences sont en cours de transfert vers les CMA. Les entreprises, qui relèvent de la batellerie artisanale (transport de marchandises par bateau, moins de six salariés), seraient aujourd'hui au nombre de 658.

* Chambre nationale de la batellerie artisanale.

C'est fait ! La **charentaise de Charente-Périgord** a obtenu son indication géographique (IG). Si cinq entreprises seulement sont concernées par cette homologation, leurs résultats n'en sont pas moins impressionnants : 210 personnes employées, environ 300 000 paires de charentaises fabriquées par an, 5,2 M€ de chiffre d'affaires en 2018 ! L'IG protège notamment la technique du « cousu-retourné », technique originelle et historique de fabrication des charentaises. Cette distinction de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) est la huitième du genre depuis l'entrée en vigueur du dispositif qui a élargi les indications géographiques aux produits manufacturés*.

* Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite « loi Hamon ».

L'art de la boucherie française un jour à l'Unesco ?

MÉTIERS DE BOUCHE. À cœur vaillant, rien d'impossible ! Victor Dumas, apprenti boucher, veut inscrire le savoir-faire de sa profession, « *incomparable et que l'on doit transmettre et préserver* », au patrimoine immatériel de l'Unesco. Un périple qu'il a partagé sur les réseaux sociaux.

© FB @VICTORUNESCO

Les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse et de la dentelle au point d'Alençon sont dûment consignés sur les listes du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Pourquoi pas, alors, l'art de la boucherie française ? C'est en tout cas la mission que s'est fixée Victor Dumas, 20 ans, apprenti boucher lyonnais.

« *Passionné de viande depuis sa plus tendre enfance* », Victor collectionne les distinctions : Meilleur Apprenti de France en 2016, Rabelais des jeunes talents en 2017, deuxième de l'*European Butcher Challenge* en 2019… Un palmarès qui lui a valu d'être pris au sérieux par la Confédération française de la boucherie, boucherie-charcuterie, traiteurs lorsqu'il lui a exposé son idée…

Victor à l'Unesco… et sur les réseaux sociaux !

Soutenu par la confédération professionnelle, le jeune homme a entrepris un tour de France de trois semaines (fin mars-début avril), choisissant avec soin six étapes illustrant tous les aspects de la profession de boucher. De passage au CFA d'Avignon, il a mis l'accent – en vidéo – sur l'apprentissage et ses techniques millimétrées. Au marché de Brive-la-Gaillarde, c'est le camion des bouchères-stars Marie-Laure et Anne-Sophie Bach qui a retenu l'attention… Sur les réseaux sociaux, les aventures de « Victor à l'Unesco » enthousiasment (plus de 3 000 abonnés sur Facebook) et ne font que renforcer sa détermination.

Le voyage de Victor s'est terminé le 15 avril, avec le dépôt de son dossier de candidature, constitué de toutes ses rencontres et expériences, à l'Unesco (Paris VIIe). Verdict… dans deux ans !

et @VictorUnesco +

Rédiger du contenu pour votre site marchand ou votre blog vous demande déjà du temps et un effort en termes de référencement… Mais ne faites pas l'impasse sur les images ! Bien les nommer et les calibrer vous permet de gagner des bons points auprès des moteurs de recherche… et donc d'être plus visible. *Samira Hamiche*

DES IMAGES AU TOP pour vos sites et blogs

LES TROIS ATOUTS

1. ÊTRE BIEN RÉFÉRENCÉ

Il fut un temps, les images permettaient d'accroître considérablement le trafic de son site grâce aux requêtes Google images. Ce n'est plus trop le cas, car la firme a changé de fonctionnement en février 2017. Toutefois, le moteur de recherche continue à faire des associations d'idées entre images et sites d'origine : si la plupart de vos images touchent, par exemple, à l'univers de la coutellerie d'art médiévale, les internautes intéressés seront prioritairement dirigés vers votre site.

2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

Souvent négligé, le « texte alternatif » (balise « alt text ») est pourtant fondamental pour les malvoyants. Ce champ correspond en effet à la description audio ou braille de l'image. Sachez que les personnes malvoyantes sont de mieux en mieux équipées. Les lecteurs d'écran des ordinateurs et smartphones permettent de naviguer plus confortablement, et de lire à voix haute la description des images (« Fabrication d'un couteau viking à l'atelier Valhalla », pour rester sur notre exemple !).

3. SE DÉMARQUER

Même les journalistes web et bloggeurs professionnels n'en font pas un automatisme… Est-ce une raison pour se montrer grégaire ? En optimisant les noms des images et leur poids, vous prendrez l'avantage sur d'autres sites.

LES TROIS RÈGLES D'OR

1. RÉDUIRE LE POIDS DES FICHIERS

Par défaut, vos photos sont lourdes. Publiées en l'état, elles allongent le temps de chargement des pages (et c'est encore plus flagrant sur mobile), ce qui est agaçant pour l'internaute et vous pénalise en termes de référencement. Redimensionnez donc vos images : enregistrez-les en format .jpg ou .png en évitant de dépasser 150 à 200 Ko par photo. Les plus téméraires supprimeront les données Exif (« métadonnées »)…

2. CHOISIR UN NOM CLAIR

Oubliez les noms tarabiscotés issus de votre carte mémoire, type « DSC666.jpg »… Le nom du fichier que vous téléchargez doit être purement descriptif. Il ne doit pas comporter de caractères spéciaux (accents, lettres liées, etc.). Il faut impérativement séparer les mots par des tirets, et non des underscore (_). Par exemple : Noel-Dupont-artisan-coutellier.jpg.

3. DÉCRIRE SON IMAGE

Le texte alternatif (« alt text ») est invisible à l'écran, mais apparaît dans le code de la page. Il doit décrire en quelques mots ce qui est représenté. Exemple : « Démonstration du polissage d'un couteau double tranchant ». Tout doit être orthographié correctement : les accents, les tirets, les majuscules sont autorisés. Renseignez une légende si vous souhaitez ajouter un complément d'information directement visible. Attention, la balise « title », qui apparaît au survol de l'image, est moins importante que la balise alt !

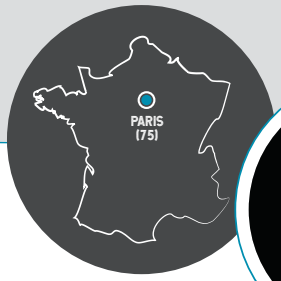

Baptiste Gohard

UNE ÉQUIPE EN OR

Répondre aux appels d'offres publics

Références dans le domaine de la dorure, la création de matière, la peinture et la peinture décorative, les Ateliers Gohard répondent régulièrement à des appels d'offres publics. Face à l'obligation de dématérialisation, l'entreprise reste confiante et s'organise comme avant. *Isabelle Flayeux*

L'appel d'offres public représente 10 à 20 % du chiffre d'affaires des Ateliers Gohard, contre 90 % en 2002. « *Du fait de l'évolution de la commande publique, nous avons été obligés de développer de nouvelles compétences* », explique Baptiste Gohard. Spécialisée dans la restauration de dorure à sa création en 1965, l'Entreprise du patrimoine vivant (EPV) a diversifié son activité au fil du temps en intégrant les métiers de peintres et peintres décorateurs ainsi que de nouvelles techniques : métallisation, vernis, dorure contemporaine. Installés à Paris, les Ateliers Gohard sont dirigés par Baptiste Gohard, petit-fils du fondateur, qui a pris la suite de son père en 2012. Des monuments historiques au résidentiel, en passant par le commerce de détail et les hôtels-restaurants, l'entreprise intervient dans divers secteurs.

Des avantages, peu d'inconvénients

Pour pouvoir se positionner sur les marchés publics, les Ateliers Gohard ont paramétré les mots-clés « dorure » et « peinture décorative » sur des plateformes dédiées. La décision de répondre aux offres détectées fait l'objet de choix stratégiques. « *La question est de savoir s'il est opportun de s'engager. Si c'est le cas, le bureau d'études analyse le dossier et la chargée d'affaires spécialisée "Monuments historiques" monte un mémoire technique.* » Les équipes travaillent de concert pour répondre en temps et en heure. « *La dématérialisation simplifie la démarche. C'est à la fois un gain de temps et une économie de papier. Les remises d'offres se font par le biais de plateformes officielles avec un système de clé numérique. Il ne faut juste pas rencontrer de problèmes informatiques lors du dépôt, ce qui est déjà arrivé. Les plateformes sont en phase de rodage, je reste confiant.* »

www.ateliers-gohard.com ateliersgohard ateliers_gohard

DÉMATÉRIALISATION OBLIGATOIRE

Depuis le 1er octobre 2018, les entreprises, qui ont l'obligation de répondre par voie électronique aux marchés publics supérieurs à 25 000 € HT :

- **disposent de documents dématérialisés concernant la consultation,**
- **échangent, notamment dans le cadre des questions-réponses, avec les acheteurs de manière dématérialisée,**
- **envoient leur candidature et leur offre par voie électronique,**
- **reçoivent les notifications des décisions des acheteurs par voie électronique.**

L'offre papier entraîne l'irrégularité de l'offre, sauf exceptions.

i **www.economie.gouv.fr > Entreprises > Marchés publics**

PHOTOS : DR

L'AFFAIRE EST DANS LE SAC

Proposer un atelier participatif

Pour varier leurs sources de revenu et se faire connaître, certains artisans proposent, sur leur lieu de travail, des ateliers de découverte et d'initiation à leur savoir-faire. Une démarche qui peut être soutenue par des plateformes de mise en relation, comme Wecandoo. Ce qui présente certains avantages… *Sophie de Courtivron*

Victoire Daumont crée et vend des sacs dans sa boutique-atelier, à Bordeaux. Elle réalise aujourd'hui 20 % de son chiffre d'affaires grâce aux « ateliers participatifs » qu'elle organise en ses locaux. La plateforme Wecandoo, qui met en lien particuliers et artisans, lui a permis de densifier cette activité. « *Cinq ou six ateliers par mois, c'est pour moi le bon équilibre. J'accueille chaque fois deux ou trois personnes, qui vont fabriquer un sac en un temps défini.* »

© WECANDOO

▲ Victoire Daumont (à droite) et une cliente fabriquent un sac ; Wecandoo propose des ateliers dans 45 métiers à Paris, Bordeaux, Nantes, Lyon et Lille (d'autres villes sont prévues en 2019).

Plus qu'une mise en relation

« *Avec Wecandoo, il me suffit de remplir mes créneaux horaires, et je reçois un mail m'avertissant que telle personne a réservé tel jour et à telle heure* », explique Victoire. La plateforme, qui se rémunère via une commission fixe de 20 % du prix de l'atelier, communique allégrement sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, blog). « *Nous sommes aussi un réseau d'entraide et incitons les artisans à se rencontrer* », confie Chloé Baysse, chargée de projet communication chez Wecandoo. Des pots sont organisés à Paris, et ne vont pas tarder à l'être dans d'autres villes. Les artisans peuvent en outre échanger via un groupe Facebook privé. « *Beaucoup sont devenus amis. Une ou deux fois par semaine, nous donnons aussi des conseils sur Internet* », poursuit Chloé. Si Victoire reçoit beaucoup de néophytes qui envisagent une reconversion professionnelle, elle aussi a vu son horizon s'élargir. « *Le CFA manquait d'un professeur en maroquinerie, et m'a sollicitée ; mes ateliers participatifs les avaient confortés dans l'idée que je pouvais donner des cours.* » Elle s'est donc retrouvée professeur pour quelques vacations et est bien tentée de s'engager un peu plus…

i **www.victoiredaumont.fr**

www.wecandoo.fr WeCanDoo +

FASCINATION POUR LE TRAVAIL MANUEL

À l'heure du tout digital, le savoir-faire manuel et le « DIY »[1] ont le vent en poupe. Chez Wecandoo, les ateliers art floral, maroquinerie et poterie cartonnent (ceux de poterie et céramique sont saturés à Paris !). Orfèvrerie, bijouterie et métiers de bouche (faire sa bière, sa mozzarella…) marchent aussi très bien. Wecandoo (11 personnes) travaille avec quelque 200 professionnels, non exclusivement artisans, qui répondent à une grille de critères que les fondateurs ont définie en échangeant avec l'Inma[2]. La plateforme a notamment établi un partenariat avec la CMAI 33[3]. Wecandoo réfléchit actuellement à enrichir son offre sur deux axes : la progression pédagogique pour des clients déjà initiés et des ateliers en anglais pour les touristes.

1. Do it yourself. 2. Institut national des métiers d'art. 3. Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale de la Gironde.

À NOUS DEUX !

PHOTOS : DR

Ils ont fait le choix de se lancer dans l'aventure entrepreneuriale en couple. Comment concilier sereinement vie privée et vie professionnelle lorsqu'on est ensemble H24 ? Comment travailler à deux pour le meilleur, en évitant le pire ? Éléments de réponse avec ces binômes à la scène comme à la ville.

Marjolaine Biagi

DÉCLARER SON CONJOINT : UNE OBLIGATION

Dans le cadre du projet de loi Pacte, qui vient d'être adopté à l'Assemblée nationale, les députés ont voté à l'unanimité un amendement imposant aux chefs d'entreprise artisanale, commerciale ou libérale de déclarer leur conjoint s'il travaille, à temps complet ou partiel, à leurs côtés. L'objectif : que le conjoint bénéficie d'un réel statut protecteur.

LYDIE ET SÉBASTIEN CHAPEAU – COIFFEURS

EN ÉQUILIBRE

Elle est titulaire d'un CAP coiffure et d'une mention complémentaire et exerce depuis 17 ans dans un salon à Périgueux (Dordogne). Lui a un brevet professionnel et est manager d'un salon Franck Provost. Lorsque, en 2017, l'occasion se présente de reprendre le salon où elle travaille, ils la saisissent aux cheveux. « *C'était le bon choix à faire si nous voulions évoluer* », affirme Lydie Chapeau. « *Nous n'avions aucune appréhension quant au fait de travailler en couple* », ajoute son époux, Sébastien. Grâce à un service léché – « *Nous passons du temps en amont avec la clientèle et fonctionnons sur devis* » –, le salon Artistyk séduit. Comme de vrais partenaires en affaires, les époux, associés à parts égales, apportent chacun leur expertise, leurs compétences et leur savoir-faire. « *Si nous coiffons tous les deux, Lydie est plus à l'aise dans l'artistique et le community management* (animation des réseaux sociaux) *et moi dans la gestion administrative et financière.* »

En trois ans, le couple a su trouver un véritable équilibre entre vie professionnelle et personnelle. « *Notre fils de 16 ans est attiré par l'artisanat. C'est bien la preuve que notre famille ne pâtit pas de notre décision.* » Lydie et Sébastien vivent ainsi pleinement cette « *très belle aventure* ». Mieux, ils espèrent qu'elle gagne en intensité. « *Nous avons aujourd'hui une employée et une junior. Pourquoi ne pas imaginer plus de salariés, et d'autres salons ?* », concluent-ils.

www.artistyk.fr Artistyk artisan coiffeur

ADELINE ET THOMAS BOULEAU – GARAGISTES

DE LA SUITE DANS LES PROJETS

Après 15 ans dans l'hôtellerie-restauration, Adeline Bouleau choisit… la voie de garage. En juin 2018, elle et son époux Thomas ouvrent le garage poids lourds BTM à Laval (Mayenne). Si Monsieur, ancien mécanicien PL, a de solides bagages, Madame a tout à apprendre, mais ne manque ni d'enthousiasme ni d'énergie. « *J'ai suivi une formation à l'utilisation du chronotachygraphe numérique, l'appareil enregistreur de vitesse et de temps d'activités dans les véhicules de transport.* » La jeune femme est d'ailleurs l'une des seules en France formée à cette pratique. « *J'aime découvrir de nouvelles choses* », assure-t-elle. C'est cette appétence pour la nouveauté qui motive le couple à créer son entreprise et à travailler ensemble. « *Nous nous connaissons depuis 15 ans. Nous avons déjà la maison, le mariage, les enfants. Il nous fallait un nouveau challenge !* » Adeline ne cache pas pour autant les craintes qu'elle a pu ressentir : « *N'allait-on pas mettre notre couple en péril en devenant collègues ?* ». A priori, non : moins d'un an après l'ouverture de leur garage, dont ils ont choisi d'être salariés, les deux époux ont trouvé leur rythme de croisière. Lui gère la partie mécanique, les commandes et les factures afférentes, elle la partie chronotachygraphe. La journée terminée, chacun s'efforce de laisser le travail au travail. Une décision facilitée par le sas entreprise-domicile (20 minutes de route) et… les enfants. « *Nos filles de 4 et 6 ans savent nous dire stop quand ça dérape* », termine Adeline en riant.

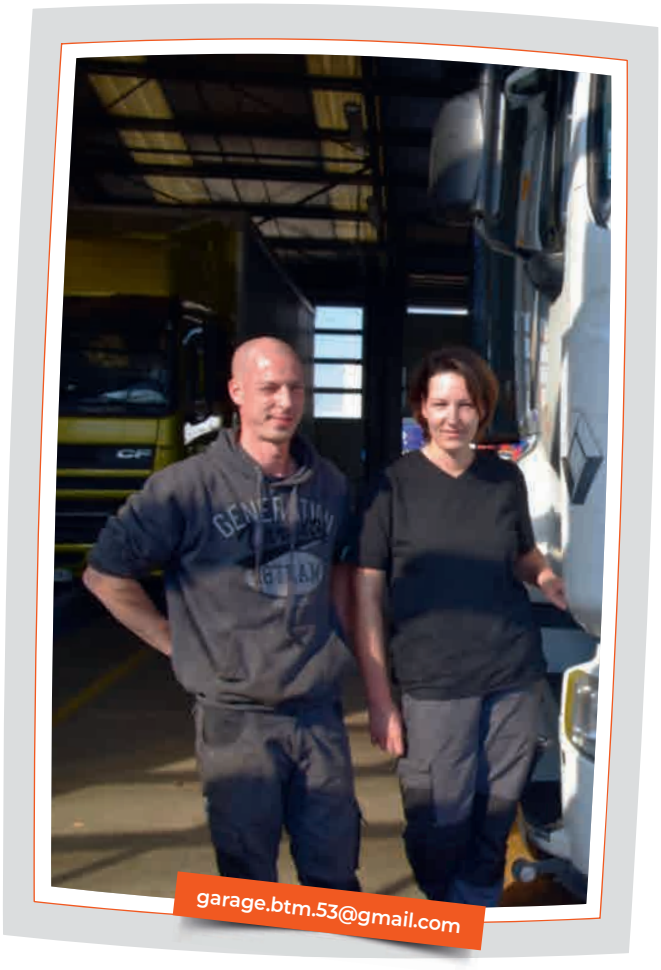

FRÉDÉRIQUE ET ÉRIC CHARTON
FABRICANTS DE JEUX

LES DEUX FONT LA PAIRE

L'amour se prend parfois au jeu. La preuve : Frédérique et Éric Charton se rencontrent autour d'une table de flipper. Une anecdote croustillante pour ces deux fous de jeux « de café » (billards, bornes d'arcade, baby-foot, fléchettes…). Aujourd'hui, le couple, marié, a trois enfants : deux fils… et une entreprise, GPO ou Game Parts Online, créée il y a sept ans à Givry-en-Argonne (Marne). Une aventure à deux, où chacun exprime ses talents et ses compétences. « *Nous rénovons, fabriquons, louons et vendons toutes sortes de machines que l'on trouvait auparavant dans les bars,* explique Éric. *Je m'occupe de la partie électronique et mécanique, Frédérique assure le côté administratif et artistique. Nos compétences sont complémentaires. Nous apprenons l'un de l'autre et sur le travail.* » Le tandem fonctionne si bien que le chiffre d'affaires de GPO augmente chaque année et que l'entreprise emploie une personne en intérim. Pas question toutefois pour le couple d'y sacrifier son intimité. « *Il faut prendre du temps pour soi, pour sa famille, sans penser au travail. C'est bien aussi de faire des choses seul, comme Frédérique et moi passons beaucoup de temps ensemble.* » Cogérants de GPO, les deux époux sont sur un pied d'égalité et disposent des mêmes pouvoirs et prérogatives. L'entente est donc primordiale. « *Ce n'est pas un problème, nous finissons toujours par tomber d'accord,* sourit Éric. *Et nous sommes en phase sur l'essentiel : la pérennisation et le développement de notre entreprise !* »

GÉRARD LARCHER

« LA LOI A MODERNISÉ LE STATUT DE L'APPRENTI »

Les 19es Rencontres sénatoriales de l'apprentissage (RSA) ont eu lieu au Sénat, en mars dernier, sous la houlette de Bernard Stalter, président de CMA France, et de Gérard Larcher, président du Sénat. L'apprentissage vient par ailleurs d'être réformé en profondeur*. Gérard Larcher balaye avec nous ces actualités récentes.

Propos recueillis par Sophie de Courtivron

QUEL EST VOTRE LIEN AVEC L'ARTISANAT ET L'APPRENTISSAGE ?
Je suis vétérinaire, spécialisé dans les chevaux. Au cours de mon activité au Haras national du Pin, j'ai travaillé aux côtés d'artisans, aux côtés d'apprentis, pour développer toutes les activités en lien avec le cheval, avec notamment des actions de formation dans les domaines de l'équitation, de la sellerie et de l'attelage.

QUELS SONT SELON VOUS LES POINTS FORTS DE LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL ?
La loi a modernisé le statut de l'apprenti afin de le rendre plus attractif pour les jeunes et pour les entreprises. Elle a ainsi levé des freins à l'embauche d'apprentis en rapprochant leur statut de celui du contrat de travail de droit commun. C'est tout à fait positif !

AURAIT-ON PU ALLER PLUS LOIN SUR CERTAINS POINTS ?
Le Sénat avait considéré que la réussite de la réforme de l'apprentissage devait passer par l'implication de tous les acteurs de cette politique publique. C'est pourquoi il avait renforcé le rôle des Régions dans la nouvelle gouvernance de l'apprentissage. C'était logique du fait de leur expérience en la matière et de leurs compétences sur la formation professionnelle et le développement économique des territoires. Nous n'avons pas été suivis, c'est dommage.

QUEL RÔLE ATTENDEZ-VOUS DES CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DANS CE CONTEXTE DE RÉFORME ?
La loi a été votée. Je viens de rappeler nos réserves sur le rôle des Régions. Mais il faut maintenant tourner la page et tout mettre en œuvre afin que cette réforme soit un succès. CMA France s'implique à fond et mobilise tout son réseau afin d'impliquer les artisans d'une part, et de faire connaître les nouvelles potentialités de l'apprentissage aux jeunes et à leurs familles d'autre part.

QUELS SONT LES POINTS FORTS DE LA DERNIÈRE ÉDITION DES RSA ? EN 2020, CES RENCONTRES FÊTERONT LEURS 20 ANS ; PENSEZ-VOUS D'ORES ET DÉJÀ À UN ANGLE QUI VOUS PARAÎT INTÉRESSANT ?
Les rencontres sont toujours un moment privilégié pour mettre à l'honneur l'apprentissage dans l'artisanat et faire connaître le rôle des artisans et des chambres de métiers et de l'artisanat dans le développement de l'apprentissage. Je crois que les débats sur l'orientation et les modalités de mise en place de la réforme ont été particulièrement intéressants. Il est trop tôt pour savoir quel sera le thème des vingtièmes RSA. On en discutera le moment venu avec CMA France. Mais croyez-moi, nous mettrons le paquet pour en faire un événement exceptionnel !

* La Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel a été promulguée le 5 septembre 2018. Plus d'infos sur www.travail-emploi.gouv.fr > Grands dossiers > Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

© F. MARÉCHAL

www.senat.fr > Rencontres sénatoriales de l'apprentissage 2019 +

DATES CLÉS

1973
Diplôme de vétérinaire obtenu à l'École nationale de vétérinaires de Lyon.

1983
Élu maire de Rambouillet.

1986
Sénateur des Yvelines.

2004
Ministre délégué aux Relations du travail (Premier ministre : Jean-Pierre Raffarin).

2008
Président du Sénat.

VOS GARANTIES S'AJUSTENT AUX BESOINS DE VOTRE ENTREPRISE

VÉHICULES • PRO
MULTIRISQUE • PROTECTION
ENTREPRISE • SANTÉ
PRÉVOYANCE • RETRAITE

Crédit Mutuel

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,9 millions de clients sociétaires.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances inscrits au registre national sous le numéro unique d'identification 07 003 758 (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM IARD SA et ACM VIE SA, entreprises régies par le code des assurances.
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest - SIREN 870 800 299 RCS Nantes. 10 rue de Rieux, CS 14003, 44040 Nantes Cedex 1

CITROËN

INSPIRED BY PRO

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE VÉHICULES BUSINESS & UTILITAIRES

LE SAVOIR TOUT FAIRE

CITROËN NIORT
Espace Mendès-France 79000 Niort
05 49 17 85 00
www.citroen-niort.fr

CITROËN PARTHENAY
Boulevard Bernard Palissy 79200 Parthenay
05 49 94 14 11
www.citroen-parthenay.fr

COMME DES MILLIERS D'ENTREPRENEURS,
BÉNÉFICIEZ DE LA GARANTIE SOCAMA
POUR RÉALISER VOTRE PROJET PROFESSIONNEL
EN PROTEGEANT VOTRE PATRIMOINE
PERSONNEL*

Retrouvez-nous :
www.socama.fr

Contactez-nous :
05.49.08.50.50
contact@bpaca.banquepopulaire.fr

En partenariat avec BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE

La caution des professionnels
www.socama.com

* Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire et la Socama. FNS, Fédération Nationale des Socama, association loi 1901, dont le siège est situé 50, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris - Réf. 02/2014 - Crédit Photo : ShutterStock, Thinkstock - Création : Tagora - Impression : Les Éditions de l'Épargne. Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique, société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siren : 755 501 590 RCS Bordeaux. Siège social : 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux Cédex. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07 005 628. Numéro d'identification intracommunautaire FR66755501590. Code APE 6419 Z